



Abandon de famille (pas d'enfants) en algerie

Par **momo**, le **11/08/2009** à **18:13**

Bonjour, rnje suis un français d'origine algerienne, marié depuis quelques mois en algerie avec une algerienne, et à cause de sa famille(qui ne veulent pas de divorce) j'ai abandonné ma femme rnqui voulait rester avec sa famille. depuis avril dernier, j'ai pas mis les pieds chez sa famille.rnqu'est-ce que je risque ? merci

Par **Tisuisse**, le **11/08/2009** à **18:42**

Bonjour, rnSi vous vous êtes mariés en Algérie, votre affaire relève du droit algérien, pas de droit français. Voyez donc un avocat algérien.